

Février 2020

LES BASIQUES DE L'INVESTISSEMENT DURABLE





Editorial

Nos sociétés font face à deux défis majeurs : intégrer les transformations technologiques démultipliées par l'intelligence artificielle et répondre aux injonctions à priori limitantes associées à l'urgence climatique et à la réduction des inégalités. Avec comme aspiration la construction d'un modèle plus durable et responsable.

L'importance du changement climatique dont certaines conséquences bien connues sont l'élévation du niveau des océans, les désordres météorologiques ou encore les déplacements de populations dans le monde est partagée par une large majorité de scientifiques, politiques et citoyens. L'Organisation Météorologique Mondiale écrivait le 3 décembre 2019 que « l'année 2019 marque la fin d'une décennie de chaleur exceptionnelle, de recul des glaces et d'élévation record du niveau de la mer à l'échelle du globe, en raison des gaz à effet de serre produits par les activités humaines ».

Il n'y a donc pas de doute, les effets conjugués des transformations technologiques et de l'urgence climatique vont remodeler nos schémas d'organisation publics et privés, nos modes de consommation, notre vie sociale, notre biodiversité, notre habitat voire notre identité.

Le monde de l'investissement doit contribuer activement à cette évolution car elle constitue à la fois un impératif et une opportunité. Nous sommes convaincus que l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos décisions d'investissement participe positivement à ce changement. Les pouvoirs publics ne s'y trompent pas, la Commission européenne travaille sur la définition d'un système de classification ou taxonomie des activités économiques jugées « écologiquement durables » à destination des investisseurs, pour mieux en réorienter les flux financiers.

Si la dimension « environnement » attire aujourd'hui l'essentiel de l'attention, il convient néanmoins de ne pas oublier les composantes « Sociale » et « Gouvernance ». De la politique du genre ou de diversité, au respect des droits de l'homme en passant par l'alignement des intérêts entre apporteurs de capitaux, dirigeants et salariés, l'investissement durable s'attache à comprendre et évaluer l'ensemble des éléments extra financiers des émetteurs dans lesquels nous investissons.

Nous pensons que notre rôle est également d'apporter l'information nécessaire à la bonne compréhension de l'investissement responsable à l'ensemble de nos clients et collaborateurs.

A travers notre document, « Les basiques de l'investissement durable », nous souhaitons avant tout guider les investisseurs qui commencent à s'intéresser au sujet et qui désirent acquérir des notions fondamentales sur l'investissement durable.

ODDO BHF Asset Management est un acteur de l'investissement durable depuis 2010, date de signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI*). Aujourd'hui, nos principales gestions intègrent les critères ESG et sept fonds ouverts ont même reçu le label ISR** et deux le label FNG***. Nous avons développé début 2019, une feuille de route ambitieuse à horizon 2021, organisée autour de quatre axes de travail : couverture ESG, intégration ESG, stratégie climat et formation.

Bonne lecture,



NICOLAS CHAPUT
CEO
ODDO BHF Asset Management

* PRI : Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2005 afin d'encourager les investisseurs à prendre en compte les principes de développement durable dans leur processus d'investissement.

** Label ISR : Créé et soutenu par le ministère des Finances français, le label ISR a pour objectif de rendre visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR, attribué au terme d'un processus strict mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

*** Label FNG : Le label FNG garantit la qualité ISR des fonds sur le marché Allemand. Il a été lancé en 2015 à l'issue d'un processus de développement de trois ans impliquant les principales parties prenantes. La certification est renouvelée chaque année.

SOMMAIRE



An aerial photograph of a white wind turbine in the foreground, positioned on the left side. The turbine's three blades are visible, extending across the frame. The background features a patchwork of green and brown agricultural fields, a small cluster of trees, and a large, forested hill in the distance under a soft, hazy sky. The overall scene conveys a sense of sustainable energy integrated into a natural, rural environment.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Définition



Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.



RAPPORT BRUNDTLAND, 1987

Le concept de « développement durable » est ancien, mais la première définition n'est réellement apparue qu'en 1987 dans un rapport intitulé « Our Common Future » rédigé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU. Utilisé comme cadre de réflexion pour le Sommet de la Terre à Rio en 1992, le rapport Brundtland a inspiré depuis l'ensemble des initiatives liées à la lutte contre le changement climatique et aux inégalités sociales.

Le Pacte mondial des Nations Unies



United Nations
Global Compact

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative qui encourage les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables autour de dix principes dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

L'initiative rassemble environ 10 000 entreprises et autres parties prenantes dans 162 pays avec deux objectifs : « généraliser l'intégration des dix principes dans les activités des entreprises du monde entier » et « encourager les initiatives soutenant les objectifs plus larges des Nations Unies, tels que les objectifs de développement durable (ODD) ».

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)



Adoptés en septembre 2015 par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent une feuille de route pour promouvoir un développement durable à l'échelle globale d'ici à 2030.

Les ODD couvrent un large éventail de questions de développement dont la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, le changement climatique, l'égalité des sexes, l'eau, la santé publique, l'énergie ou la justice environnementale et sociale.

Au nombre de 17, les ODD sont étroitement liés les uns aux autres, si bien que la réalisation de l'un concourt à la réalisation des autres.



L'Investissement Durable

L'Investissement Durable est l'application du concept de développement durable aux placements financiers. Il s'agit d'investir dans les entreprises créatrices de valeur à long terme, ayant un impact positif pour l'ensemble des parties prenantes (employés, clients, actionnaires, fournisseurs) et pour la planète.





L'INVESTISSEMENT
DURABLE

L'investissement durable en quelques chiffres

En Europe

14 000 Mds\$
sont investis dans des fonds intégrant
des critères Environnementaux, Sociaux
et de Gouvernance, ce qui représente

48%
du total des encours sous gestion.

Les fonds labélisés « durables ou
responsables » représentent

347 Mds\$.

Il existe 9 labels européens.

Dans le monde

31 000 Mds\$ sont investis dans des fonds intégrant
des critères Environnementaux, Sociaux et de
Gouvernance, ce qui représente 34% du total des
encours sous gestion.

Aux Etats-Unis

12 000 Mds\$ sont investis dans des fonds intégrant
des critères Environnementaux, Sociaux et de
Gouvernance, ce qui représente 26% du total des
encours sous gestion.

L'investissement durable en quelques dates

1987

- **RAPPORT BRUNDTLAND**

Définition du concept de développement durable.

1992

- **2^{ÈME} SOMMET DE LA TERRE À RIO**

Réunion de 173 chefs d'État, adoption de la Convention de Rio et initiation de l'Agenda 2021. Mise en place des bases du protocole de Kyoto.

1997

- **PROTOCOLE INTERNATIONAL DE KYOTO**

Accord international visant à réduire les émissions des gaz à effet de serre.

2000

- **PACTE MONDIAL, GLOBAL COMPACT**

Initiative des Nations Unies incitant les entreprises du monde entier à adopter une approche socialement responsable.

2005

- **PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)**

Lancés par les Nations Unies afin d'encourager les investisseurs à appliquer les 6 principes pour l'investissement responsable.

2015

- **CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE CLIMAT : COP21**

Accord international sur le climat ayant pour objectif de limiter le réchauffement mondial entre 1.5°C et 2°C d'ici 2100.

- **LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) INITIÉS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Feuille de route pour promouvoir un développement durable à échelle mondiale d'ici à 2030.



Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2005 afin d'encourager les investisseurs à prendre en compte les principes de développement durable dans leur processus d'investissement.

Les signataires prennent les 6 engagements suivants :

- Prendre en compte les facteurs ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires ;
- Demander aux entités dans lesquelles ils investissent de faire preuve de transparence sur les questions ESG ;
- Favoriser la promotion de l'acceptation et de la diffusion des Principes au sein de l'industrie de l'investissement ;
- Accroître de façon collective l'efficacité dans l'application des Principes ;
- Rendre compte de leurs activités et des progrès dans la mise en œuvre des Principes.

2 500
signataires

90 000 Mds€
d'encours

L'ESG

L'intégration ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) est une approche de la gestion d'actifs qui permet aux investisseurs de prendre en compte ces facteurs dans leurs décisions d'investissements et dans le rôle qu'ils jouent en tant qu'actionnaires et/ou créanciers. Cette approche contribue à identifier les risques matériels et les opportunités de croissance à moyen terme sans contraindre l'univers d'investissement.

Ces critères ESG s'appliquent aussi bien à la sélection d'entreprises (actions et obligations d'entreprises) qu'à celle des Etats (obligations souveraines).

ENVIRONNEMENT

- Pollution
- Déforestation
- Epuisement des ressources
- Emissions de carbone
- Consommation énergétique

SOCIAL

- Profil du CEO
- Composition du comité exécutif
- Rétention des employés
- Conditions de travail
- Droits humains

GOVERNANCE

- Droits des actionnaires minoritaires
- Politique de rémunération
- Composition du Conseil d'administration
- Exposition au risque de corruption

L'ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) vise à concilier performance économique et impact social et environnemental, en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. Cette approche se décline sous différentes formes : exclusions (méthode historique), approches thématiques, sélection ESG et investissement à impact.

Des contraintes vont s'appliquer à l'univers d'investissement et l'équipe de gestion va avoir recours à l'exclusion de certains secteurs ou entreprises du fait de mauvaises pratiques ESG.

A noter qu'une stratégie ISR intègre les critères ESG, mais un fonds intégrant des critères ESG n'est pas forcément ISR.

La provenance des données ESG

Les données ESG sont publiées annuellement par les entreprises elles-mêmes (rapports RSE, rapports intégrés) et / ou peuvent être fournies par des sociétés spécialisées dans l'information et l'analyse extra-financière. Par exemple, les agences de notation extra-financière – MSCI, Sustainalytics, ISS ESG – proposent une analyse ESG des émetteurs à travers le monde. Elles peuvent couvrir jusqu'à 13 000 entreprises.

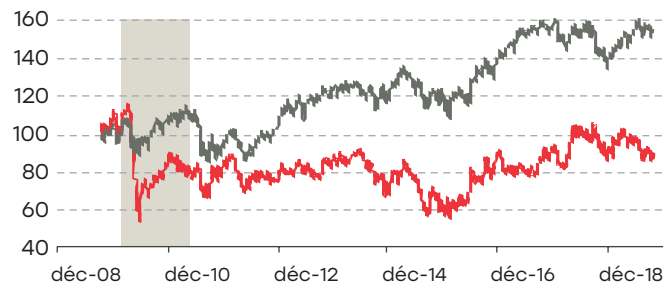
Les controverses

Définition Larousse : n.f.

Discussion suivie d'une question, motivée par des opinions ou des interprétations divergentes.

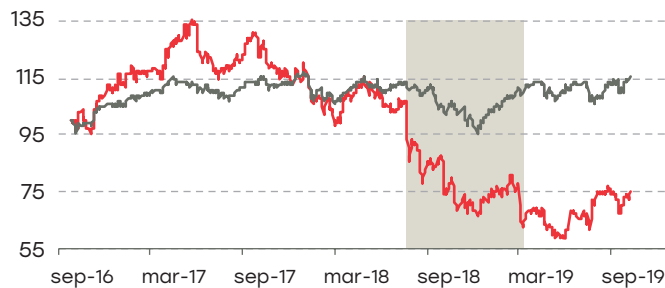
Dans contexte de l'investissement durable, une controverse est un débat qui peut être scientifique, juridique ou éthique qui peut provoquer de l'incertitude sur la bonne gestion d'une entreprise. Elle ne constitue pas forcément un motif d'exclusion des portefeuilles durables. La dimension internationale des entreprises et la profusion d'informations nécessitent d'apprécier chaque situation et de distinguer les cas isolés des alertes majeures. Pour autant, une succession de faits controversés peut par exemple témoigner d'une dérive à l'échelle de toute l'entreprise. À ce titre, le niveau de controverses doit être pris en compte dans la notation ESG.

Quelques exemples de controverses et leur matérialité financière



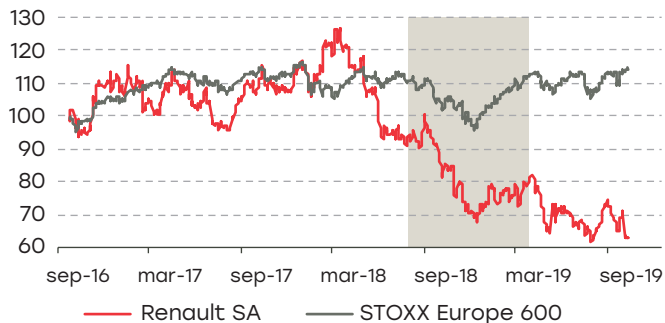
— BP p.l.c. — STOXX Europe 600

Le 20 avril 2010, la plateforme pétrolière « Deepwater Horizon » explose, la politique de sécurité de BP est rapidement mise en cause. Pour la première fois, la responsabilité environnementale d'un groupe est reconnue, BP s'acquittera de plus de 50 Mds\$ d'amendes et dommages et intérêt entre 2010 et 2015.



— Bayer AG — STOXX Europe 600

Bayer finalise l'acquisition de Monsanto en mai 2018 alors que plusieurs litiges sont en cours. Une première condamnation est prononcée en juin 2018, puis une autre en mars 2019, les craintes de class action grandissent. En avril 2019, 55% des actionnaires votent contre la stratégie de la direction générale du groupe.



GROUPE RENAULT En novembre 2018, le PDG de l'Alliance Renault Nissan, Carlos Ghosn, est arrêté à l'aéroport de Tokyo suite à une enquête pour une potentielle dissimulation de revenus. Il est poussé à la démission en janvier 2019. En juin 2019, un audit interne révèle des dépenses suspectes au sein de la filiale néerlandaise.



facebook En mars 2018, sur la base d'informations révélées par un lanceur d'alerte ancien salarié de Cambridge Analytica, le scandale de l'utilisation des données personnelles de 87 millions d'utilisateurs Facebook éclate. En juillet 2018, le Royaume Uni est le premier pays à condamner Facebook à une amende, les Etats-Unis suivront en 2019.

Fonds solidaires

Les fonds solidaires sont principalement des fonds « 90/10 », c'est-à-dire qu'ils affectent jusqu'à 10% de leurs encours au financement d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'entreprises, de coopératives ou d'associations dont l'activité poursuit un double objectif de performance sociale ou environnementale d'une part et financière d'autre part.

Fonds thématiques

La gestion thématique consiste à investir dans des entreprises actives sur des thématiques ou secteurs d'activités qui contribuent à la transition économique et au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, la transition démographique, etc.





LES GRANDES PRATIQUES DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

Si les premiers fonds « responsables » remontent à la fin du XIX^{ème} siècle avec la pratique des exclusions éthiques par des congrégations religieuses, le marché de l'investissement durable s'est fortement développé cette dernière décennie et les approches se sont multipliées.

On distingue aujourd'hui 4 approches principales, complétées par la pratique du vote et de l'engagement actionnarial.

1 EXCLUSIONS

Exclusions Normatives

Exclusion d'entreprises ne respectant pas certains standards internationaux (armes chimiques, mines antipersonnel, violation des principes du Global Compact ...).

2 SÉLECTION POSITIVE

Best-in-Class

Approche relative, très « benchmarkée », privilégiant les entreprises les mieux notées de chaque secteur. Biais large cap.

3 THÉMATIQUES

Investissements dans des entreprises exposées de façon significative à des thématiques ESG de long terme (climat, bas-carbone, eau, diversité, ...).

+ VOTE & ENGAGEMENT

Vote

Exercer sa responsabilité d'actionnaire en votant activement aux assemblées générales des sociétés en portefeuille.

Exclusions Ethiques

Exclusion totale ou partielle de secteurs ou d'activités basées sur des considérations éthiques (tabac, alcool, jeux d'argent, armement ...).

Best-in-Universe

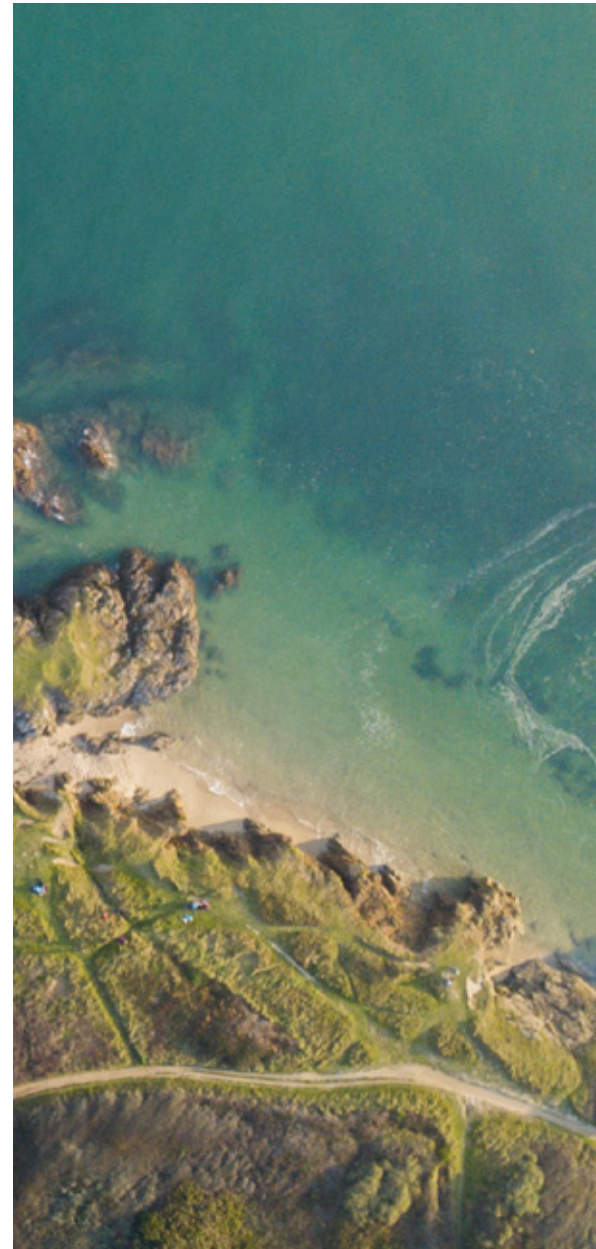
Approche absolue et « bottom-up », privilégiant les entreprises les mieux notées au sein de l'ensemble de l'univers d'investissement.

4 IMPACT

Investissements dans des entreprises ayant des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs de façon intentionnelle et mesurable.

Dialogue et Engagement

Encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG à travers un dialogue direct avec les dirigeants. Il peut être mené individuellement ou via une initiative collaborative réunissant plusieurs investisseurs.







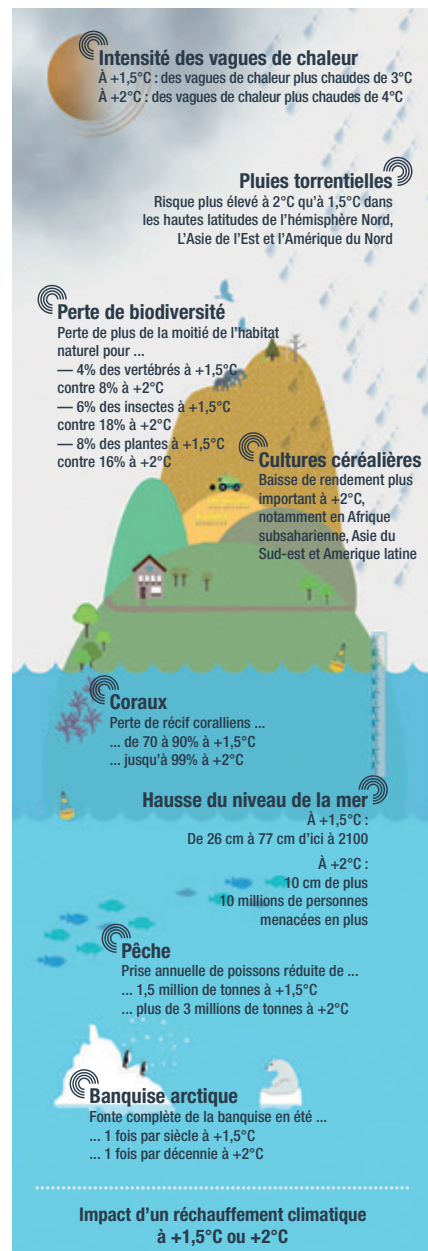
L'URGENCE CLIMATIQUE

L'Accord de Paris signé à l'issue de la COP21 en 2015 invite à une mobilisation importante de tous les acteurs de la société et implique une transformation profonde de l'économie afin de limiter le réchauffement climatique autour de 1.5°C à horizon 2100.

Au-delà des modifications majeures des écosystèmes telles que la montée des eaux, la disparition d'espèces vivantes et végétales, les risques sanitaires ou encore la sécurité alimentaire, entreprises et investisseurs prennent désormais conscience de la gravité de la situation et de l'obligation d'agir pour essayer de préserver une croissance économique pérenne. L'adoption de stratégies prenant en compte le risque climatique dans les portefeuilles devient un élément clé. Les investisseurs et les épargnants deviennent des acteurs essentiels de cette transition énergétique aux côtés des entreprises et des gouvernements. Les investisseurs se mobilisent de façon croissante ces vingt dernières années par leur implication dans diverses initiatives collaboratives.

L'évolution vers une économie décarbonée passe à la fois par la substitution progressive des énergies fossiles par les renouvelables (adaptation), mais aussi par le développement technologique permettant des gains d'efficacité énergétique (atténuation). Face au défi climatique, l'industrie financière offre de plus en plus de solutions d'investissement permettant aux investisseurs de prendre en compte le risque climatique dans leur portefeuille : les exclusions, l'intégration ESG, l'investissement à impact.

Il est indispensable pour les entreprises comme pour les investisseurs de pouvoir mesurer les progrès et d'avoir un langage commun. Pour les aider, le G20 a lancé en 2015 un groupe de travail international (TCFD) pour définir des recommandations en matière de reporting sur les risques liés au climat. Le rapport publié en 2017 définit ainsi les éléments de reporting climat attendus dans les documents de référence des entreprises autour de 4 piliers : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs utilisés.



Chiffres clés

AU NIVEAU MONDIAL

1500 Mds€

Par an sont nécessaires pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C

EN EUROPE, il faut

270 Mds€

par an pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2030

IIGCC (2001)
190 INVESTISSEURS
14 PAYS EUROPÉENS
14 000 Mds€ ENCOURS

IIGCC
The Institutional Investors
Group on Climate Change

CDP (2002)
800 INVESTISSEURS
INSTITUTIONNELS
100 000 Mds\$ ENCOURS

CDP

**MONTREAL CARBON
PLEDGE (2014)**
120 INVESTISSEURS
10 000 Mds\$ ENCOURS

PRII Montreal PLEDGE

**CLIMATE ACTION 100+
(2017)**
370 INVESTISSEURS
35 000 Mds\$ ENCOURS

**Climate
Action 100+**
Global Investors Driving Business Transition

INVESTOR AGENDA (2018)
1 200 INVESTISSEURS
35 000 Mds\$ ENCOURS

**THE
INVESTOR
AGENDA**
ACCELERATING ACTION FOR
A LOW-CARBON WORLD



A person is seen from the side, sitting at a desk in a dimly lit room. They are looking at a computer monitor which displays some graphical data. The room is filled with soft, out-of-focus lights, creating a bokeh effect. The overall atmosphere is quiet and focused.

LES DIFFÉRENTS LABELS

En 10 ans, la finance durable a vu naître une dizaine de labels spécialisés. On distingue aujourd’hui deux catégories de labels : ceux axés sur l’ISR et ceux axés sur la finance verte (axés principalement sur le climat, avec des exclusions climatiques).

Ces labels ont été créés afin de clarifier le concept d’investissement socialement responsable (ISR) pour les investisseurs. Il est néanmoins difficile pour ces derniers de distinguer clairement ces labels compte tenu de l’hétérogénéité des méthodes et terminologies. La plupart des labels reposent sur une certification indépendante garantissant la qualité et la transparence des processus en place.

La commission européenne réfléchit par conséquent à la création d’un ecolabel européen, dans le cadre de l’implémentation de sa taxonomie verte.

LuxFLAG : Luxembourg Finance Labelling Agency

FNG : Forum Nachhaltige Geldanlagen – instance de notation pour l’Allemagne et l’Autriche

Nordic Swan : ecolabel pour les pays nordiques

Source : Novethic, au 02/12/2019

	Labels européens	Gouvernance	Attribution
ISR	 Label ISR France	Comité indépendant soutenu par le Ministère des Finances.	Auditeurs certifiés
	 FNG-Siegel Allemagne, Autriche et Suisse	Comité d’experts supervisé par le FNG	GNG (organisme de labélisation FNG) et Uni. Hamburg
	 LuxFLAG ESG Luxembourg	LuxFLAG, agence indépendante, services financiers Luxembourgeois	LuxFLAG
	 Towards Sustainability Belgique	Febelfin QS	Auditeurs externes
	 Umweltzeichen Autriche	Ministère de l’environnement	Ministère
Finance verte	 Nordic Swan Ecolabel Pays nordiques	Comité mandaté par les gouvernements des pays nordiques	Nordic Swan
	 LuxFLAG Environment Luxembourg	LuxFLAG	LuxFLAG
	 LuxFLAG Climate Finance Luxembourg	LuxFLAG	LuxFLAG
	 Greenfin Label France	Ministère de l’écologie et de la transition énergétique	Auditeurs certifiés

Type de label	#fonds	Encours (Mds€)
Processus d'investissement ESG / ISR : Analyse ESG sur 90% minimum du portefeuille. Réduction de 20% de l'univers d'investissement. Notation ESG moyenne significativement meilleure que celle de l'univers de départ.	321	121
Processus d'investissement ESG / ISR avec des exclusions normatives et sectorielles (système de points). Analyse ESG sur 100% du portefeuille.	104	30
Processus d'investissement ESG / ISR selon une stratégie ESG définie (Best-in-Universe, Best-in-Class,...). Analyse ESG sur 100% du portefeuille.	82	34
Application de standards de qualité au portefeuille : exigences sur le processus d'investissement (durabilité, transparence, informations, supervision et exclusions normatives et sectorielles). Analyse ESG sur 100% du portefeuille.	271	125
Processus d'investissement ESG / ISR : intégration de critères ESG obligatoire – moins de 50% de l'univers d'investissement peut être investi. Exclusions normatives et sectorielles.	123	15
Processus d'investissement ISR/ESG avec exclusions climatiques et reporting vert (système de points) Analyse ESG sur 90% minimum du portefeuille. Plus de 50% du fonds investi dans des titres avec des « pratiques ESG fortes ». Exclusions normatives et sectorielles.	32	10
Investissements thématiques et critères ESG. Seuils minimaux au niveau de l'entreprise (20% min du CA réalisé dans des activités éco responsables) et du portefeuille (75% d'entreprises vertes).	9	7
Investissements thématiques et critères ESG. Exclusions climatiques. Seuils minimaux au niveau de l'entreprise (50% min du CA réalisé dans des activités éco responsables) et du portefeuille (75% d'entreprises vertes).	3	1
Investissements thématiques et critères ESG. Exclusions climatiques. Distinction de 3 types d'entreprises : type 1 (> 50% du CA dans des entreprises éco-responsables) / type 2 (entre 10 et 50% du CA dans des entreprises éco-responsables) / type 3 (moins de 10%). Le portefeuille doit être composé au minimum de 20% d'entreprises de type 1 et pas plus de 25% du type 3.	36	5



An aerial photograph of a green buoy floating in the ocean. The buoy is a bright green sphere with a white crescent-shaped mark on its top. It is attached to a dark rope that extends towards the bottom left corner of the frame. The water is a deep, textured green, and a rocky coastline is visible in the upper left corner.

INVESTISSEMENT DURABLE ET PERFORMANCE FINANCIÈRE

L'adoption d'une approche ESG permet d'optimiser la performance ajustée du risque d'un portefeuille. Pendant plusieurs années, de nombreux investisseurs appréhendaient l'investissement dans des fonds prenant en compte des critères ESG, pensant que cela pourrait constituer un frein à la rentabilité financière. Des chercheurs académiques et professionnels ont démontré dans plus d'une centaine d'études sur l'investissement durable la forte corrélation entre l'intégration des facteurs ESG et la performance financière des portefeuilles.

L'ESG, un facteur de pérennité et de performance

Bien intégrée dans le processus de gestion, l'analyse des données extra financières (prise en compte de critères ESG, rapports RSE, etc.) permet une connaissance plus approfondie des entreprises et une meilleure analyse de certains risques non considérés dans une analyse classique (risque climatique, de réputation, fournisseurs, de politique de rémunération, etc.).

Une étude MSCI¹ souligne que les entreprises ayant obtenu une note ESG plus élevée sont également celles qui ont :

- une rentabilité plus élevée,
- un risque d'événements extrêmes plus faible,
- un risque systématique réduit.

Des recherches menées par l'Université d'Oxford² confirment que de bonnes pratiques en matière de durabilité et d'ESG sont en corrélation avec :

- des coûts d'exploitation plus faibles,
- une meilleure rentabilité,
- une performance supérieure du cours des actions.

D'après une étude de l'Université de Lausanne³, l'exclusion de 50% des entreprises aux notes ESG les plus faibles d'un portefeuille d'actions européennes a ajouté 2,3% par an de performance sur 10 ans, tout en réduisant la volatilité de 1,6%.

Ainsi, prendre en compte les critères ESG permet de sélectionner des entreprises qui s'inscrivent davantage dans une stratégie soutenable à long terme générant une performance financière plus élevée.

Les indices ESG

Grâce à l'accès et à la disponibilité de plus de données provenant des valeurs (entreprises) et des sources externes, l'utilisation d'indices ESG à la place d'indices traditionnels commence à gagner en importance. L'indice ESG est construit à partir de l'indice de référence sur lequel est appliqué un filtre ESG conduisant à l'exclusion de certaines entreprises.

Quid de la performance des indices ESG ? A titre d'exemple, le plus ancien indice dans le domaine de l'investissement durable, le MSCI KLD 400 Social Index (mai 1994) a généré un rendement annuel équivalent à son univers de référence, le MSCI USA IMI.

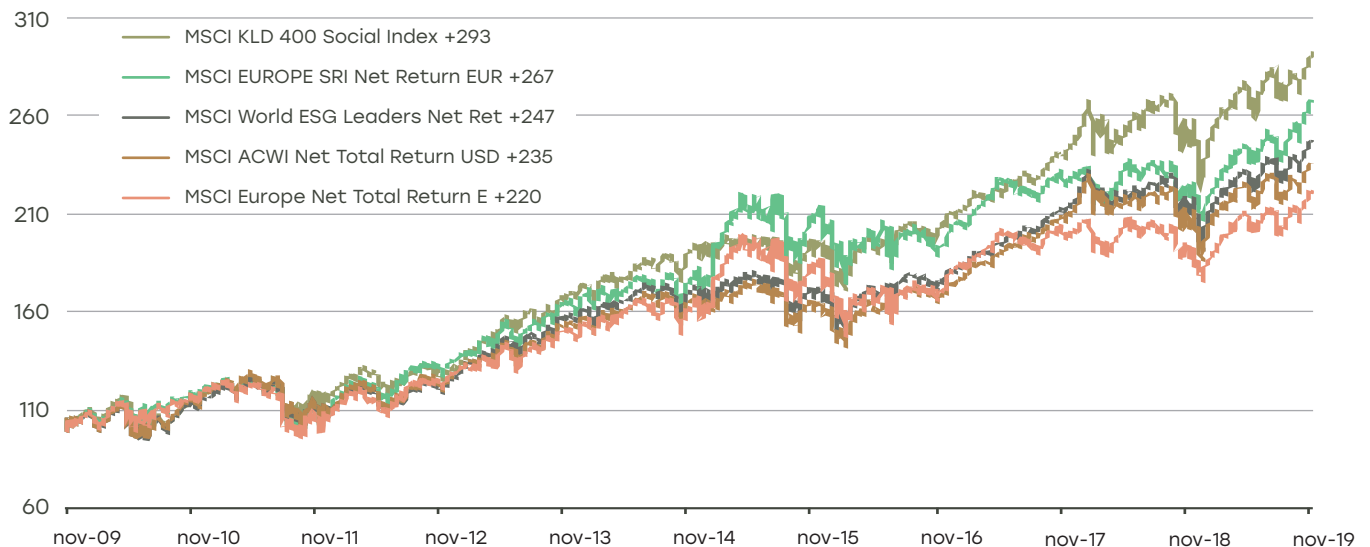
Dans l'ensemble, les indices prenant en compte les critères ESG montrent une performance supérieure aux indices traditionnels sur les dix dernières années.

1 MSCI « what is ESG? »

2 Oxford University « Is sustainability profitable? »

3 University of Lausanne « Why using ESG helps you build better portfolios »

Performance sur 10 ans



Les ETF et la gestion active

Le développement et la multiplication des indices ESG permettent le déploiement en parallèle d'ETFs sur les thématiques ESG.

La gestion active garde néanmoins l'avantage de proposer des fonds gérés par des analystes et gérants de portefeuilles expérimentés ayant une connaissance approfondie des entreprises et pouvant dialoguer régulièrement avec elles dans une démarche constructive d'amélioration continue. En investissant dans des fonds gérés activement, les investisseurs peuvent exercer leur responsabilité d'actionnaire en votant activement aux assemblées générales des sociétés en portefeuille. Ainsi, les investisseurs bénéficient d'une vision exhaustive des valeurs en portefeuille et peuvent contribuer à cet élan vers une finance plus durable en choisissant l'univers d'investissement dans lequel ils souhaitent investir.

Les reportings ESG

Le reporting ESG est aujourd'hui très hétérogène. Afin d'encourager un développement et une utilisation pérenne à grande échelle, trois conditions sont indispensables : standardisation, comparabilité et matérialité.

Le reporting RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) est maintenant généralisé du côté des entreprises.

Du côté investisseurs, l'Europe et la France en particulier font figures de pionniers en matière de reporting ESG. En 2015, la France vote la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et devient le premier pays à imposer aux investisseurs de communiquer sur leur pratique ESG et l'intégration des risques climatiques dans leurs investissements.

Au niveau européen, la Commission a présenté en 2018 son plan d'action pour une finance durable. Ce plan doit aboutir d'ici 2022 à la mise en œuvre des actions suivantes :

- classification unique (taxonomie) définissant les activités durables ;
- création de labels verts européens sur la base de la taxonomie ;
- obligation pour les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels de tenir compte des aspects de durabilité dans les processus d'investissements et de publier des informations en toute transparence ;
- intégration de la durabilité dans les exigences prudentielles pour les banques et entreprises d'assurance (facteur vert).

Ce contexte conduit à des progrès significatifs en matière de standardisation de l'information extra-financière.

Parmi les indicateurs utilisés, en voici quelques uns :

Environnement



Intensité carbone



Exposition aux énergies renouvelables

Gouvernance



Indépendance des administrateurs



Signataires du Pacte Mondial des Nations Unis

Social



Evolution de la création d'emploi



% de femmes au comité exécutif

DROITS DE L'HOMME



Politique de respect des droits de l'homme

Greenwashing

Le Greenwashing, aussi appelé éco blanchiment, consiste pour une entreprise à orienter sa stratégie marketing et sa communication vers un positionnement écologique. Historiquement, ce volte-face s'est vu chez les multinationales particulièrement polluantes qui cherchaient à redorer leur image à travers des campagnes de communication très orientées environnement.

L'engagement vers l'ISR diffère d'une société de gestion à l'autre. Un cadre clair reste à définir au niveau européen mais les différentes études et rapports démontrent déjà une vraie volonté de la part des acteurs, en particulier européens, de prendre de plus en plus en compte et de plus en plus sérieusement les critères ESG dans leur processus d'investissement.

Les instances certifiantes et les institutions européennes essayent de garantir, à travers des reportings contraignants et les plus exhaustifs possibles, que les actions prises par les différents acteurs soient bien dans une logique écologique ou de développement durable afin d'assurer aux investisseurs la qualité de l'intégration ESG dans leur investissement.





LA DÉMARCHE RSE* DU
GROUPE ODDO BHF ET
NOS SOLUTIONS
D'INVESTISSEMENT

*Responsabilité Sociétale des Entreprises

La démarche RSE au sein du Groupe ODDO BHF

Le Groupe ODDO BHF s'engage pour un avenir durable et solidaire, à réduire son impact environnemental et à lutter contre la criminalité financière. Le Groupe s'est fixé une feuille de route en matière de RSE qui s'articule autour des 5 axes suivants.

Promouvoir un avenir durable au sein de ses activités

Les métiers du Groupe sont fortement impliqués dans la démarche ESG. Son activité de gestion d'actifs a ainsi mis en place une démarche générale sur la prise en compte de critères ESG, qui influence directement la construction de ses portefeuilles. Son bureau d'études actions a développé un pôle ESG depuis 2005 et son activité de négoce de métaux est certifiée ISO 9001 – ISO 14001.

Agir pour une société solidaire

Dans le cadre de ses instances dédiées, le fonds de dotation ODDO BHF Agir pour demain et la fondation indépendante BHF BANK Stiftung, le Groupe intervient pour favoriser le développement des territoires dans lesquels il est implanté, en soutenant des projets éducatifs, sociaux et artistiques.

12%

des encours intègrent les critères ESG.

Formation annuelle des collaborateurs.

140

collaborateurs ont participé à l'appel aux dons avec MSF pour le Tchad.

1 GALA

organisé en coopération avec la fondation pour la recherche sur Alzheimer.

S'engager auprès de ses collaborateurs

Les collaborateurs, qui détiennent 30 % du capital, sont au centre de la stratégie du Groupe. Un ensemble de dispositifs a été mis en place pour contribuer à fidéliser les talents, faciliter et promouvoir les évolutions professionnelles, en cohérence avec les besoins actuels du Groupe et les souhaits des collaborateurs.

95%

des périodes d'essai en CDI ont été validées sur l'année 2018.

Lutter contre la corruption et l'évasion fiscale

Le Groupe ODDO BHF et ses filiales sont soumis à de nombreuses obligations pour prévenir la corruption, les abus de marché, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Afin de suivre l'ensemble de ces règles, les équipes dédiées ont établi des procédures internes et des outils de contrôle, et forment régulièrement les autres collaborateurs sur ces sujets.

62%

des collaborateurs exposés aux risques ont été formés.

Réduire son impact environnemental

Compte tenu de ses activités d'intermédiation et d'investissement, ses principaux risques environnementaux sont liés à la politique d'achat et à la gestion de l'énergie. Désireux de réduire son empreinte carbone, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une campagne d'évaluation des fournisseurs, une politique d'impression responsable et des outils digitaux permettant de limiter les déplacements.





Rapport RSE
ODDO BHF
2018



Nos solutions d'investissement durable

ACTIONS			
Fonds		Caractéristiques	Pourquoi ce fonds est-il durable
<p>ODDO BHF Avenir Europe actions européennes de petites et moyennes capitalisations</p>		<p>①②③④⑤⑥⑦* encours : 3 100 M€ ★★★★ Créé en 1999</p>	<p>L'intégration des critères ESG a un impact direct sur la construction du portefeuille. Le fonds exclut le charbon, le nucléaire, le tabac, les jeux d'argent et l'alcool. Démarche active de dialogue et d'engagement avec les sociétés.</p>
<p>ODDO BHF Avenir Euro actions de la zone Euro de petites et moyennes capitalisations</p>		<p>①②③④⑤⑥⑦* encours : 529 M€ ★★★★ Créé en 1985</p>	<p>L'intégration des critères ESG a un impact direct sur la construction du portefeuille. Le fonds exclut le charbon, le nucléaire, le tabac, les jeux d'argent et l'alcool. Démarche active de dialogue et d'engagement avec les sociétés.</p>
<p>ODDO BHF Avenir actions françaises de petites et moyennes capitalisations</p>		<p>①②③④⑤⑥⑦* encours : 832 M€ ★★★★★ Créé en 1992</p>	<p>L'intégration des critères ESG a un impact direct sur la construction du portefeuille. Le fonds exclut le charbon, le nucléaire, le tabac, les jeux d'argent et l'alcool. Démarche active de dialogue et d'engagement avec les sociétés.</p>
<p>ODDO BHF Génération actions européennes, valeurs familiales</p>		<p>①②③④⑤⑥⑦* encours : 651 M€ ★★★ Créé en 1996</p>	<p>L'intégration des critères ESG a un impact direct sur la valorisation et la construction du portefeuille. Le fonds exclut le charbon, le nucléaire, le tabac et les jeux d'argent. Démarche active de dialogue et d'engagement avec les sociétés.</p>
<p>ODDO BHF Algo Sustainable Leaders actions européennes, leaders dans leurs pratiques responsables</p>	 	<p>①②③④⑤⑥⑦* encours : 26 M€ ★★★★★ Créé en 2002</p>	<p>L'intégration des critères ESG a un impact direct sur la construction du portefeuille. Le fonds exclut le charbon, le nucléaire, le tabac, les jeux d'argent, l'alcool, les armes, la pornographie, le gaz de schiste, les OGM, les pesticides et les controverses les plus élevées en lien avec le Pacte Mondial de l'ONU. Démarche active de dialogue et d'engagement avec les sociétés.</p>

TAUX ET CREDIT			
Fonds		Caractéristiques	Pourquoi ce fonds est-il durable
ODDO BHF Euro Corporate Bond obligations d'entreprises zone euro de bonne qualité		① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ * encours : 496 M€ ★★★ Créé en 2002	L'intégration des critères ESG a un impact sur la pondération des émetteurs en portefeuille. Le fonds exclut le charbon, le nucléaire, les armes, le gaz de schiste et les controverses les plus élevées en lien avec le Pacte Mondial de l'ONU. Démarche active de dialogue et d'engagement avec les émetteurs.
ODDO BHF Green Bond obligations d'entreprises zone euro visant à financer la transition énergétique		① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ * encours : 121 M€ ★★★ Créé en 1984	Allocation minimale aux obligations vertes : 51% Diversification supplémentaire par l'intermédiaire d'émetteurs bénéficiant d'une notation « ESG » élevée (max 30%) et d'obligations vertes hors euro et contraintes de notation environnementale minimum. Démarche active de dialogue et d'engagement avec les émetteurs.
ODDO BHF European Convertible Moderate Fonds investi en obligations convertibles européennes		① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ * encours : 87 M€ ★★★ Créé en 2000	L'intégration des critères ESG a un impact sur la pondération des émetteurs en portefeuille. Le fonds exclu le charbon et les controverses les plus élevées en lien avec le Pacte Mondial de l'ONU. Démarche active de dialogue et d'engagement avec les émetteurs.

Source : ODDO BHF AM, données au 31/12/2019

Disclaimer :

Tous ces fonds présentent notamment un risque de perte en capital.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

* Indicateur synthétique de risque et de rendement compris entre 1 (niveau de risque le plus faible) et 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur est ajusté selon l'évolution du profil de risque et de rendement du fonds.

Etoiles Morningstar : les données historiques Morningstar™ – notations Parts CR-EUR au 31/12/2019 : Respectivement catégories Actions Europe Flex Cap / Actions zone Euro Moyennes Cap / Actions France Petites et Moyennes Cap / Actions Zone Euro Flex Cap / Actions Europe Grandes Cap Mixte / Obligations Eur Emprunts Privés / Obligations Global / Convertibles Europe

Source : ODDO BHF AM SAS

Lexique

Agenda 21 : Plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 120 chefs d'État lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992.

Article 173 de la loi sur la Transition énergétique a pour objectif de mobiliser les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion pour une meilleure transparence de leurs actions dans la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et du climat dans leur politique d'investissement.

CDP : Le Carbon Disclosure Project est une organisation internationale qui détient la plus importante base de données mondiales sur la performance environnementale des villes et des entreprises. L'organisation CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesure pour construire une économie réellement durable en mesurant et en intégrant leur impact sur l'environnement.

Climate action 100+ : initiative lancée en 2017 lors du One Planet Summit, elle se donne pour mission à horizon 5 ans d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale.

COP : Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, les Nations Unies ont adopté un cadre d'action pour lutter contre le réchauffement climatique : la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ou CCNUCC. Cette convention rassemble la quasi-totalité des pays qui sont baptisés « Parties ». Leurs représentants se sont réunis une fois par an depuis 1995 lors des Conférences des Parties ou COP.

Critères ESG : Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont utilisés pour évaluer les forces ou les faiblesses d'un émetteur. La terminologie ESG a été développée et promulguée par les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (« United Nations Principles for Responsible Investing » ou UNPRI).

IIGCC : Le Groupe d'investisseurs sur le changement climatique (« Institutional Investors Group on Climate Change ») est une coalition destinée à encourager la collaboration entre investisseurs sur la question du changement climatique et à mobiliser du capital pour un avenir faible en carbone. Lancée en 2001, l'IIGCC compte plus de 170 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 13 pays, avec plus de 23 trilliards d'euros d'actifs sous gestion.

Investor Agenda : Un programme élaboré pour permettre à la communauté mondiale des investisseurs d'accélérer et d'intensifier les mesures essentielles à la lutte contre le changement climatique et à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en vue de maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale en deçà de 1,5 degré Celsius.

Montreal carbon Pledge : Initiative qui permet aux investisseurs et gestionnaires d'actifs de formaliser leur engagement envers les objectifs de la Coalition Décarbonisation du portefeuille, qui mobilise les investisseurs pour mesurer, divulguer et réduire l'empreinte carbone de leur portefeuille.

Protocole de Kyoto : Signé le 11 décembre 1997, la protocole de Kyoto est un accord international engageant les pays signataires à réduire d'au moins 5% leurs émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones) sur la période 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990.

TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) : Lancé par le Conseil de Stabilité Financière en 2015 avec pour but de mettre en place des recommandations pour les entreprises en matière de reporting climatique. Ces recommandations se concentrent sur l'impact financier des risques et opportunités liés au climat, en distinguant notamment les risques de transition (réglementaires, technologiques) des risques physiques (chroniques et exceptionnels).

Avertissement

ODDO BHF AM est la branche de gestion d'actifs du Groupe ODDO BHF. Elle est la marque commune des quatre sociétés de gestion juridiquement distinctes ODDO BHF AM SAS (France), ODDO BHF PRIVATE EQUITY (France), ODDO BHF AM GmbH (Allemagne) et ODDO BHF AM Lux (Luxembourg). Ce document, à caractère promotionnel, est établi par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. Son objectif est de présenter la marque ODDO BHF AM. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque commercialisateur, distributeur ou conseil. L'investisseur potentiel est invité à consulter un conseiller en investissement avant d'investir dans une stratégie. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que toutes les stratégies présentées ne sont pas autorisées à la commercialisation dans tous les pays. L'investisseur est informé que les stratégies présentent un risque de perte en capital, mais aussi un certain nombre de risques liés aux instruments/stratégies en portefeuilles. En cas d'investissement, l'investisseur doit obligatoirement prendre connaissance de manière détaillée des risques encourus dans chaque stratégie. La valeur de l'investissement peut évoluer tant à la hausse qu'à la baisse et peut ne pas lui être intégralement restituée. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS ne saurait également être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Les informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications à tout moment sans avis préalable. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les opinions émises dans ce document correspondent à nos anticipations de marché au moment de la publication du document. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions de marché et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité contractuelle d'ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. A compter du 03 janvier 2018, lorsque ODDO BHF ASSET MANAGEMENT fournit des services de conseil en investissement, veuillez noter que celui-ci est toujours fourni sur une base non indépendante conformément à la directive européenne 2014/65 / UE (dite « directive MIFID II »). Veuillez également noter que toutes les recommandations faites par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT sont toujours fournies à des fins de diversification.

Contact

ODDO BHF Asset Management SAS (France)

Société de Gestion de Portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° d'agrément GP 99011.
SAS au capital de 9 500 000€. RCS 340 902 857 Paris.
12 boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09 France – Tél. : +33 1 44 51 85-00

ODDO BHF Asset Management GmbH (Allemagne)

Registre du commerce : HRB 11971 tribunal local de Düsseldorf
Réglementée et supervisée par : Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (« BaFin »).
Numéro d'identification TVA (Ust-Id-Nr.) : DE 153 144878
Herzogstrasse 15 – 40217 Düsseldorf – Tél. : +49 211 23924-01
Bockenheimer Landstrasse 10 – 60323 Frankfurt am Main – Tél. : +49 69 920 50-0

ODDO BHF Private Equity (France)

Société par actions simplifiée au capital de 200 000€. RCS 392 122 370 PARIS.
12 boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09 France

ODDO BHF Asset Management Lux (Luxembourg)

Société de Gestion de Portefeuilles agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)
Registre du commerce : B 29891.
6, rue Gabriel Lippmann – L-5365 Munsbach, Luxembourg – Tél. : +352 45 76 76-1

am.oddo-bhf.com